

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 16 juillet 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'initiative « VéloViaNorden » et « Vélosummer » le samedi 10 août 2024 et dimanche 11 août 2024, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation sur le tracé indiqué en couleur jaune sur le plan annexé ;

- **Sur les tronçons de rue comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens, sauf riverains et cyclistes, de samedi 10 août 2024 08h00 jusqu'à dimanche 11 août 2024, 20h00.**  
**Cette disposition sera indiquée par le signal C,2 avec panneau additionnel portant l'inscription « sauf riverains et cyclistes ».**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens

*pour*  
le secrétaire  


**Enlever le 12/08/2024**